

"Réforme" Blanquer du lycée et du baccalauréat

Quelles conséquences pour les enseignants ?

« Les effets de cette réforme seront nécessairement plus profonds, pour les enseignants et les établissements, comme pour les élèves. Puisque ceux-ci vont désormais pouvoir construire leur parcours de première et de terminale, c'est la demande d'enseignement qui va déterminer l'offre des enseignants, donc leur volume horaire. Un renversement complet du modèle actuel, dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences. **Temps de travail des professeurs, pluridisciplinarité, nombre d'élèves par classe, organisation des établissements : c'est un vaste maelström qui se prépare dans l'Education nationale.**

Car, même si Jean-Michel Blanquer semble avoir renoncé à organiser l'année du second degré en semestres, il est hautement probable que le découpage en semaines ne permette pas de constituer des emplois du temps combinant matières de tronc commun et spécialités. Alors, **c'est l'annualisation du temps de travail des enseignants, sujet tabou depuis 1950, qui a enfin une chance d'être inscrite au tableau.** Faute d'enseignants suffisants pour répondre à la demande, notamment dans les nouvelles disciplines voulues par le ministre de l'Education nationale, **c'est la question de la bivalence des professeurs qui va devoir être posée, autrement dit leur capacité à enseigner deux matières.** »

Cette citation n'est pas extraite d'une publication syndicale mais de l'éditorial du 15 février du quotidien patronal *Les Echos* qui salue la « réforme » Blanquer. Cet éditorial dit franchement ce que pensent et expriment – de façon plus ou moins franche – le ministre et le gouvernement.

L'actuel ministre a déjà annoncé très explicitement ses projets contre les enseignants du secondaire dans son livre *L'École de demain* (p.117-118) :

- le renforcement du management local, c'est-à-dire la soumission à l'autorité du chef d'établissement. La hiérarchie locale pourrait à terme recruter les enseignants, imposer tous types d'obligations pédagogiques ou administratives ;
- la mise en place d'un système hiérarchique entre enseignants : certains professeurs auraient un rôle d'encadrement des autres ;
- l'annualisation du temps de travail, c'est-à-dire une très forte flexibilité avec une augmentation de la charge de travail (avec le "rattrapage" des heures de cours non effectuées les jours de sortie, pendant les périodes d'examens, de stage...) et une baisse des salaires (les "rattrapages" feraient disparaître les heures supplémentaires) ;
- un alourdissement de la charge de travail : au travail d'enseignant s'ajouterait un travail de conseiller d'orientation pour préparer les lycéens en vue de leur sélection par l'université. Ces tâches pourraient se traduire par un temps de présence obligatoire dans les établissements.

FACE À CES MENACES, UNE MOBILISATION DE GRANDE AMPLEUR EST NÉCESSAIRE !



La CGT Éduc'action refuse ce projet de "réforme" du lycée et du baccalauréat. Elle le combattra, comme elle combat l'introduction de la sélection à l'université qui n'est que l'autre face d'une même pièce.

Elle appelle dès maintenant les personnels à construire la mobilisation avec les personnels de l'enseignement supérieur, les étudiant·es et les lycéen·nes.